

République française

Livret de Famille

modèle classique Adhema


berger-levrault
Groupe Berger-Levrault

Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974, modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006

L'POUX OU PERE

Prénoms **Sylvain**

Nom **THELEN**

Né le **16 octobre 1974**

à **06 heures 35**

à **Anecy (Haute-Saône)**

de **Alex Emile THELEN**

et de **Catherine Georgette COVES**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° **2229**
le **31 juillet 2008**

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Scans (1)

L'POUSE OU MERE

Prénoms **Céline**

Nom **HOUGEAU**

Née le **29 mai 1977**

à **29 heures 50**

à **Vincennes (Val de Marne)**

de **Jean-Louis HOUGEAU**

et de **Tocelyne Liane PERRAULT**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° **384**
le **17 juillet 2007**

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Scans (1)



Matrice STEDEL

Marriage célébré à **Combs-la-Ville (Seine-et-Marne)**

le **13 juin 2008** à **15 heures 00**
les futurs époux ont déclaré **qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage**

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° **34**

Mentions marginales (1)

Remarque :

La présente mention de divorce déposé au
tribunal de première instance de Vincennes
le 13 juin 2008, est déclarée nulle et
non avenue, en raison de l'absence de
la future épouse, le 13 juin 2008.

(1) Présenter et annexer au présent acte de mariage

le **13 juin 2008**

L'officier de l'état civil



Matrice STEDEL

(1) Sur cet exemplaire et signer l'acte de mariage
après avoir été lu et approuvé par les futurs
époux et le conseil de famille, le présent acte de
mariage est inscrit au registre de l'état civil.

(2) Copier cet acte de mariage : « 1/3 » au pou de
l'acte de mariage et « 2/3 » au registre de l'état civil
par l'officier de l'état civil.

LE POUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil

Scellé

LE POUSSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil

Scellé

Extrait de l'acte de naissance n° 1388

le 9 juillet 2008

à heures 55'

est née ⁽¹⁾ Emma THÉLÉN

du sexe féminin à EVRY (Essonne)

reconnue ⁽²⁾ à Pétigny-sur-Yerres (Val de
Marne) le 10 avril 2008

par ⁽³⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 9 juillet 2008

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil

Scellé

(1) Prénoms et noms de famille (ou qu'ils résident de l'acte de naissance) ; complétés, le cas échéant l'indication du lieu par « avant déclaration conjointe de » (date de la déclaration n'est pas le premier enfant concerné) ;

(2) Indiquer s'il y a une ou deux et une de la ou des reconnaissance ;

(3) Prénoms, noms de naissance, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère » ;

(4) Inscriptions sur l'acte postérieurement à l'établissement de l'acte ;

Document de l'acte postérieurement à l'établissement de l'acte ;

Extrait de l'acte de naissance n° 3531
Le 23 novembre 2011
à 4 heures 13
est née (1) Jade THELEN

du sexe féminin
reconnu(e) (2) Michel
(Seine-et-Marne)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le 24 novembre 2011
Mentions marginales (4)

Officier de l'état civil,
pour délégation,
L. KOUACHE

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4)

Officier de l'état civil
Sezan

Extrait de l'acte de naissance n° 3532
Le 23 novembre 2011
à 4 heures 15
est né(e) (1) Evan THELEN

du sexe masculin
reconnu(e) (2) Michel
(Seine-et-Marne)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le 24 novembre 2011
Mentions marginales (4)

Officier de l'état civil,
pour délégation,
L. KOUACHE

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4)

Officier de l'état civil
Sezan

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; complété, le cas échéant, l'indication du nom par lequel l'enfant est connu(e) au jour de la déclaration pour pour le premier enfant (nom(s)).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; complété, le cas échéant, l'indication du nom par lequel l'enfant est connu(e) au jour de la déclaration pour pour le premier enfant (nom(s)).

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; complété, le cas échéant, l'indication du nom par lequel l'enfant est connu(e) au jour de la déclaration pour pour le premier enfant (nom(s)).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; complété, le cas échéant, l'indication du nom par lequel l'enfant est connu(e) au jour de la déclaration pour pour le premier enfant (nom(s)).